

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**26 SEPTEMBRE 2013**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Lisière Pereire –  
Convention ERDF**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 27 septembre 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> octobre 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD  
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

**Étaient absentes :**

Madame GOMMIER  
Madame ROCCHETTI

**Secrétaire de séance :**

Monsieur FAVREAU

**N° DE DOSSIER** : 13 E 08

**OBJET** : LISIERE PEREIRE – CONVENTION ERDF

**RAPPORTEUR** : Madame GENDRON

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le projet d'aménagement de la Lisière Pereire nécessite la réalisation d'ouvrages pour l'alimentation de ce secteur en électricité.

Afin de prendre en compte les capacités du réseau électrique existant et de définir le cadre de la réalisation et du financement des futures installations, la Ville s'est rapprochée de l'opérateur Électricité Réseau Distribution France (E.R.D.F).

L'opérateur dispose d'une convention cadre nationale qu'il applique lors de la réalisation de chaque nouveau projet d'aménagement.

Dans le cadre du projet Lisière Pereire, il est prévu qu'E.R.D.F. prenne en charge 40 % des travaux pour l'extension du réseau HTA/BTA (hausse tension/ basse tension) et l'implantation de cinq nouveaux postes de distribution publique nécessaires à l'alimentation du projet d'aménagement.

Il convient dès lors de signer la convention cadre de raccordement pour l'alimentation électrique du secteur Lisière Pereire entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye qui réalise en régie ce projet et l'opérateur en charge du réseau de distribution d'énergie E.R.D.F.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention cadre entre la Ville et E.R.D.F. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

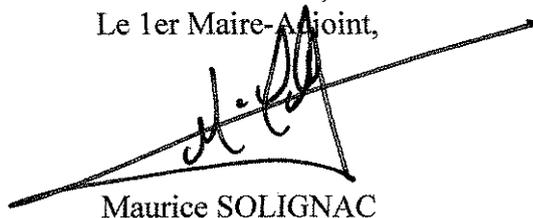
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention E.R.D.F. et les engagements auxquels elle conduit,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines